

Projet pédagogique

Périscolaire et mercredis

2021/2022

Accueil Courbet

« *Nous sommes là* »



Direction : Ludivine Lefevre

SOMMAIRE

I) MODALITÉS D'ORGANISATION **p 3**

- 1.1 Lieu et adresse
- 1.2 Organisateur
- 1.3 Modalités d'accès aux accueils
- 1.4 L'équipe d'encadrement
- 1.5 Les horaires
- 1.6 les locaux d'accueil et leur affectation
- 1.7 Le budget pédagogique
- 1.8 Les partenariats : CAF et Label Marianne

II) LE PROJET DE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL **p 10**

- 2.1 Vie quotidienne
- 2.2 Les activités
- 2.3 Règles de vie
- 2.4 Sécurité
- 2.5 La communication

III) SPÉCIFICITÉS DE L'ACCUEIL **p 17**

- 3.1 Le contexte réglementaire
- 3.2 Besoins et rythmes des enfants âgés de 2 à 6 ans
- 3.3 La bienveillance et la bientraitance dans l'accueil
- 3.4 Accueil d'un enfant porteur de handicap
- 3.5 Accueil d'un enfant avec troubles de la santé évoluant sur une longue période (P.A.I)
- 3.6 Outils spécifiques à l'accueil des maternels

IV) LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES **p 18**

- 4.1 Favoriser le bien-être physique, social et moral
- 4.2 Impliquer les enfants dans la découverte et la créativité
- 4.3 Développer un esprit citoyen en sensibilisant à l'environnement

V) LE PROJET D'ACTIVITÉS **p 21**

- 5.1 Le thème GLOBAL
- 5.2 Description du thème, ses déclinaisons
- 5.3 Les projets d'activités et leur adaptation à la tranche d'âge

VI) CONCLUSION ET PERSPECTIVES **p 23**

D) MODALITÉS D'ORGANISATION

1.1 Lieu et adresse – Environnement

L'école Courbet se situe 16 rue Négrier à La Madeleine (59110). C'est dans cette structure que se dérouleront les accueils périscolaires, cantines et ALSH les mercredis.

Mairie de la Madeleine
Rue du Général De Gaulle
03.20.12.79.79

Ouverte du lundi au vendredi de 8h15 à 12h00 et de 13h30 à 17h15

La ville de La Madeleine se situe à quelques kilomètres de Lille, compte environ 23 000 Madeleinois sur 284 hectares. La Ville est rattachée à la Métropole Européenne de Lille. Elle possède 11 écoles, 2 collèges, 1 lycée et de nombreux équipements culturels et sportifs dont une piscine, une médiathèque et un centre culturel d'animation.

La commune propose durant l'année scolaire et en période de vacances des accueils périscolaires et des accueils de loisirs pour les enfants âgés de 2 à 17 ans.

1.2 Organisateur

Organigramme :

Cet accueil est organisé par la Ville de La Madeleine, par le service Enfance-Petite Enfance.

Maire de la ville de La Madeleine	Monsieur LEPRÊTRE Sébastien
Adjointe au Maire « Ecole-Culture-Participation »	Madame MASSIET-ZIELINSKI Violette
Adjointe au Maire « Famille-Enfance-Jeunesse »	Madame BRICHET Céline
Directrice Famille-Enfance-Jeunesse-Aînés	Madame WISSOCQ Marion
Responsable de services Enfance-Petite enfance	Madame BERNASCONI Elodie
Coordinateur ALSH	Monsieur LAURENT Christophe
Coordinatrice Périscolaire et Mercredis	Madame MUCKA Sandrine
Référente de site	Madame LEFEVRE LUDIVINE

Nos principaux interlocuteurs en mairie sont :

M. LAURENT et Mme MUCKA	Coordinateurs
Mme LEROUX Caroline	Dossiers animateurs – Contrats de travail – Heures de travail et Dupas Lebeda
Mr SADEK Moustapha	Matériel pédagogique et municipal – fiches sanitaires enfants – dossiers et éléments administratifs

1.3 Modalités d'accès aux accueils

Selon le règlement de fonctionnement des accueils de loisirs de la Ville de La Madeleine :

« Toute fréquentation des accueils périscolaires et de loisirs implique la constitution préalable d'un DOSSIER D'INSCRIPTION FAMILIAL UNIQUE (à disposition sur le site internet de la Ville, sur le portail famille ou en Mairie, au service Enfance-Petite Enfance).

Sont accueillis :

- les enfants domiciliés et scolarisés à La Madeleine,
- les enfants domiciliés à La Madeleine et scolarisés à l'extérieur,
- les enfants domiciliés à l'extérieur et scolarisés à La Madeleine : à ceux-ci sera appliqué le tarif extérieur,
- les enfants non scolarisés à La Madeleine mais dont un parent est :
 - contribuable madeleinois du fait de son activité professionnelle sur la commune ;
 - instituteur ou enseignant exerçant à La Madeleine ;
 - agent municipal ;

Ceux-ci bénéficieront du tarif madeleinois en fonction du quotient familial.

Les enfants scolarisés en école maternelle seront inscrits en accueil de loisirs 2 – 6 ans.

Les enfants scolarisés en école élémentaire seront inscrits en accueil de loisirs 6 - 12 ans. Les enfants âgés de 11 ans, à la date de l'accueil de loisirs, ont le choix de fréquenter les accueils de loisirs 6 - 12 ans ou le centre Moulin ados 11-17 ans.

Les enfants sont accueillis en journée avec repas et goûter de 9h00 (accueil échelonné de 09h00 à 9h30) à 17h00 (départ échelonné de 16h30 à 17h00).

Un accueil réveil (de 7h30 à 9h00) et un accueil détente (de 17h00 à 18h30) sont proposés dans chaque accueil de loisirs municipal. »

1.4 L'équipe d'encadrement

- *Composition et nombre*

L'équipe périscolaire :

Accueil périscolaire matin	
LEFEVRE Ludivine	Référente périscolaire
	ATSEM
	ATSEM
	ATSEM

Temps du midi	
LEFEVRE Ludivine	Référente périscolaire

	ATSEM
	ATSEM
	ATSEM
	Agent polyvalent

Accueil périscolaire soir	
LEFEVRE Ludivine	Référente périscolaire
POTIN Florine	Animatrice
REGNIER Jennifer	Animatrice
	Agent polyvalent

L'équipe du mercredi :

LEFEVRE Ludivine	Directrice
POTIN Florine	Animatrice
REGNIER Jennifer	Animatrice
HALLATI Louisa	Animatrice
GANGA Melyne	Animatrice
VAN RECHEM Claire	Animatrice
BECQUAERT Eugénie	Animatrice
LEFEBVRE Valentin	Animateur
COQUET Jeremy	Animateur

Les agents municipaux :

	Agent polyvalent

- *Les rôles et fonctions de tous*

Rôles et fonctions de la référente périscolaire/directrice ALSH :

- Élaborer (en accord avec le projet éducatif de la ville), mettre en œuvre et évaluer le projet pédagogique
- Assurer la sécurité physique, morale et affective de tous
- Veiller au bon déroulement de l'accueil et régler les dysfonctionnements éventuels
- Gérer le budget de l'accueil
- Prendre en charge les démarches administratives (pointages, bilan, évaluation ...)
- Échanger régulièrement avec la coordinatrice
- Coordonner l'équipe encadrante et les activités
- Rédiger et transmettre les plannings en veillant au respect du rythme de l'enfant
- Accueillir, informer et dialoguer avec les familles et les enfants
- Veiller au respect des règles établies
- Assurer un rôle formateur auprès de l'équipe d'animation
- Assurer un rôle d'encadrant lors des réunions de préparation
- Accueillir et accompagner les intervenants extérieurs

Rôles et fonctions des animateurs et encadrants :

- Connaître le projet pédagogique en place, participer à sa construction et sa mise en œuvre
- Assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants
- Connaître le nombre d'enfants présents
- Veiller au bon déroulement des temps d'activité et de transitions
- Participer aux réunions, être force de proposition
- Préparer, mener et ranger l'activité, en veillant au respect des locaux
- Prendre en charge un groupe d'enfants, les accompagner dans la réalisation d'activité, participer activement.
- Proposer des activités variées et originales
- Être à l'écoute, disponible et favoriser le dialogue avec l'enfant. Prendre en compte ses goûts et ses désirs
- Savoir effectuer des « soins » (coups, égratignures ...) et tenir à jour le cahier d'infirmierie.
- Échanger régulièrement avec la directrice/référente périscolaire

- Accueillir chaleureusement les enfants, dialoguer avec les parents
- Connaître et appliquer les règles de sécurité et de déplacement
- Adapter les activités aux enfants, prendre en compte leurs besoins et capacités

Rôles et fonctions des agents municipaux :

- Assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants
- Assurer la propreté des locaux
- Effectuer un suivi sanitaire
- S'assurer de la bonne réception des repas et goûters
- Assurer le service cantine et goûter
- Échanger/communiquer régulièrement avec la référente périscolaire/directrice ALSH

1.5 Les horaires

Rappel des horaires de fonctionnement	
PERISCOLAIRE	MERCREDIS
Accueil périscolaire du matin 7h30 – 8h30	Accueil réveil 7h30 - 9H
Temps scolaire 8h30 – 11h40	Accueil échelonné 9h – 9h30
Temps de restauration 11h40 – 13h30	Départ des enfants inscrits en matinée 11h45 – 12h
	Départ et arrivée des enfants 13h15 - 13h30
Temps scolaire 13h30 - 16h40	Départ échelonné 16h30 – 17h
Accueil périscolaire du soir 16h40 - 18h30	Accueil détente 17h - 18h30

Horaires et rôles référent :

PERISCOLAIRE	MERCREDIS
7h15 – 9h30 : Mise en place de la salle d'accueil, accueil des parents et des enfants, proposer différents coins d'accueil (dessins, jeux de société, jeux de construction ...) pointage, communication	7h15 – 12h15 / 13h15 – 18h45

des effectifs prévus en mairie, réservation des repas et goûters	Le référent a pour rôles : l'accueil des parents et des enfants, l'ouverture de la grille et la surveillance aux heures des accueils échelonnés, l'accompagnement des enfants ainsi que des animateurs au long de la journée.
11h15 – 14h : récupérer les enfants mangeant à la cantine dans leurs classes, accompagnement des enfants pendant la cantine, aider au service, proposer des animations aux enfants, pointage.	
16h15 – 18h45 : récupérer les enfants allant à l'accueil périscolaire dans leurs classes, accompagnement des enfants pendant le goûter, proposition de différentes activités aux enfants, accueil des parents, pointage, fermeture de l'école.	
Il assure également son rôle administratif et la réservation des repas et goûter.	

Horaires et rôles animateurs et ATSEM :

PERISCOLAIRE	MERCREDIS
7h30 – 8h30 (ATSEM) : Mise en place de la salle d'accueil, accueil des parents et des enfants, proposer différents coins d'accueil (dessins, jeux de société, jeux de construction ...), accompagnement des enfants.	7h30 – 17h : Valentin 8h – 17h : Jennifer 9h – 18h : Jeremy 9h – 18h30 : Florine 9h – 17h : Louisa
11h30 – 13h40 (ATSEM) : récupérer les enfants mangeant à la cantine dans leurs classes, accompagnement des enfants pendant la cantine, aider au service, proposer des animations aux enfants.	9h – 17h : Claire 9h – 17h : Eugénie 9h – 17h : Melyne
16h30 – 18h30 (ANIMATEURS) : récupérer les enfants allant à l'accueil périscolaire dans leurs classes, accompagnement des enfants pendant le goûter, proposition de différentes activités aux enfants, accueil des parents.	Avant 9h et après 17h, pendant les accueils réveillés et détente, les animateurs ont pour rôles: l'accueil et l'accompagnement des enfants. Ils mettent en place différents coins de jeux et jouent ou discutent avec les enfants. De 9h à 17h, les animateurs ont pour rôle d'assurer la sécurité des enfants, de proposer des animations de qualité et de répondre à leurs besoins le plus possible.

1.6 Les locaux d'accueil et leur affectation

Une Charte d'occupation des locaux a été mise en place et signée par la Ville, la directrice d'école et le référent du site. Il y est indiqué toutes les modalités de partage des locaux. Nous devons nous y référer

et respecter cet accord. Cette charte sera présente dans l'accueil, le plan d'occupation de cette période y sera ajouté.

Selon la situation sanitaire liée au Covid-19, les aménagements seront maintenus et/ou appliqués en fonction des instructions et des protocoles sanitaires diffusés par l'Education Nationale et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Les équipements de la Ville utilisés : La ville dispose de différentes salles de sport et de spectacle qu'il est possible d'utiliser sous réservation.

La mairie met également à disposition des bacs de jeux, de cuisine, de livres, de matériel sportif ... qu'il est possible de réserver.

1.7 Le budget pédagogique : budget alloué par la Ville

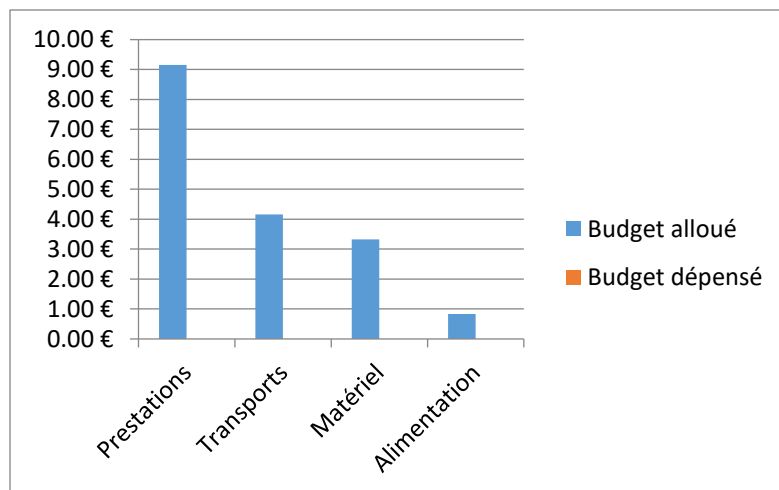
Projection sur la répartition (%) du budget ALSH mercredis :

Le budget pour un enfant en accueil de loisirs maternelle est de 2.10 euros/jour/enfant répartis comme ceci :

- 1.1 euro/jour/enfant pour les prestations
- 0.5 euro/jour/enfant pour les transports
- 0.40 euro/jour/enfant pour le matériel
- 0.10 euro/jour/enfant pour l'alimentation

Accueil de Loisirs COURBET - MERCREDIS Septembre à Décembre 2021

DETAILS BUDGET	Prestations	Transports	Matériel	Alimentation	Total
Budget alloué	915,20 €	416,00 €	332,80 €	83,20 €	1 747,20 €



Concernant le périscolaire, la Ville alloue un budget spécifique pour le matériel pédagogique, les jeux de société, les livres, le matériel sportif. Il est défini en septembre.

1.8 Les partenariats : CAF et Label Marianne

Les ACM organisés par la Ville sont cofinancés par la CAF du Nord.

La ville de La Madeleine est engagée dans une démarche d'amélioration du service à l'utilisateur. Depuis juin 2016 l'activité ALSH du service Famille est certifiée Démarche Qualité.

La Ville est engagée dans la labellisation Marianne : le badge, le trombinoscope, la trame du projet pédagogique, les fiches de suggestions et l'ensemble des procédures proposées sont continuellement revus et améliorés afin de faire vivre et de faire avancer cette démarche.

Le trombinoscope sera affiché et les animateurs porteront un badge nominatif, permettant ainsi aux enfants comme aux adultes de se repérer plus facilement et de pouvoir identifier les différents membres de l'équipe.

De plus, si les parents ont des suggestions ou des réclamations, ils pourront contacter le service Enfance-Petite Enfance par mail à l'adresse suivante : service-famille@ville-lamadeleine.fr ou via le portail famille.

II) LE PROJET DE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL

2.1 Vie quotidienne

La journée type mercredi :

Le mercredi, les enfants de 3 écoles sont accueillis : Sainte Geneviève (SGV), Jeanne D'Arc (JDA) et Courbet (CO)

	SGV	JDA	CO
7h30 – 9h	Accueil réveil (AR)		
9h – 9h30	Accueil parents		
9h30 – 10h	Rituels du matin et présentation de la journée		
10h – 11h30	Activités		
11h30 – 12h15	Repas	Repas	Temps libre/détente et activités
11h45 – 12h	Accueil parents		
12h15 – 13h	Temps calme ou Repos au dortoir (réveil échelonné)	Temps calme ou Repos au dortoir (réveil échelonné)	Repas
12h45 - ...			
13h - ...	Temps libre	Temps libre	Temps calme
13h15 – 13h30	Accueil parents		
14h – 15h50	Activités	Activités	Activités
14h30 – 15h50			
15h50 – 16h15	Derniers réveils au dortoir (15h50) et Goûter		
16h15 – 16h30	Rituel du soir et temps de discussion		
16h30 – 17h	Accueil parents		
17h – 18h30	Accueil détente (AD)		

AR/AD : Les jeunes enfants aiment dessiner et colorier. Lors des accueils réveil et détente, lors de l'arrivée échelonnée et du départ échelonné ainsi que durant certains temps libres, l'enfant aura la possibilité de dessiner et de faire des coloriages. Les jeunes enfants attachent une importance particulière à leurs créations, car ils passent du temps à choisir les couleurs, à faire tel trait, ... et aiment récupérer leurs dessins. Afin de leur restituer tous leurs dessins et de valoriser ceux-ci, les animateurs mettront en place un système de rangement à dessins. Si l'enfant souhaite reprendre son coloriage de la journée, les animateurs respecteront son choix et rendront le/les coloriage(s) à l'enfant.

Les accueils parents : C'est le temps d'accueil/de départ des enfants qui ne sont pas en AR/AD ou inscrits en demi journée. Pendant ces temps, la référente est à la porte pour accueillir les parents et les enfants. Les animateurs sont dans les salles, proposent des jeux/activités (plus ou moins autonomes) pour pouvoir accueillir les parents et les enfants à la porte. Chaque groupe est accueilli dans une salle différente. Dans chaque salle, les animateurs proposeront différents « coins » (créativité, lecture, jeux de société, jeux, constructions...).

En raison du protocole sanitaire en place, un animateur de chaque groupe accompagnera la directrice au portail afin d'accueillir les enfants, de les accompagner, et de pouvoir échanger avec les parents.

Les rituels du matin et présentation de la journée : Une fois tous les enfants arrivés, ils participent au rangement de la salle et s'installent pour un rituel, mis en place par les animateurs. Ce rituel sera une façon de se dire bonjour, et de favoriser une cohésion dans chaque groupe. Les animateurs profiteront de ce temps pour présenter la journée aux enfants (le déroulement, les activités etc).

Les activités : durant ce temps, les animateurs proposeront différentes activités aux enfants (sportives, manuelles, créatives, d'expression, grand jeu, contes ... etc).

Temps libre ou de détente : les enfants ont besoin de temps pour jouer librement, soit pour se défouler, soit pour se reposer/se détendre. Après chaque activité, ou pendant/avant si nécessaire, les animateurs proposeront ce type de temps aux enfants.

Le repas et le goûter : Dans un souci de laïcité et de respect de chacun, la Ville prévoit des substituts au porc quand celui-ci est proposé en cantine.

Selon la réglementation, « Des substituts au porc sont proposés quand celui-ci est servi en cantine. Cette disposition dérogatoire suit la préconisation du rapport Stasi de la Commission de réflexion sur l'application du principe de Laïcité dans la République, remis le 11 décembre 2003 au Président de la République. Ce rapport précise aussi que « *la prise en compte des exigences religieuses en matière alimentaire doit être compatible avec le bon déroulement du service* ». Pour cette raison, aucune autre dérogation ne saurait être acceptée. »

Les animateurs veilleront au bien-être de l'enfant ayant un P.A.I en réchauffant son repas et le servant en même temps que les autres enfants.

Le temps calme animé : après le repas, les enfants ont besoin d'un temps calme pour se reposer et digérer correctement. Pendant ce temps, les animateurs ne sont pas inactifs, ils encadrent ce temps en proposant des animations adaptées (relaxation, yoga, histoires, dessins, ...). C'est également pendant ce temps que les animateurs pourront prendre à tour de rôle une pause de 20 minutes.

Le repos au dortoir : Les plus jeunes peuvent encore avoir besoin d'un temps de repos plus important. Ces enfants seront donc accompagnés au dortoir, après un petit temps calme. Durant ce temps, les animateurs s'installent près des enfants, les aident à trouver le sommeil, se calmer, se reposer. La sortie du dortoir est échelonnée. Après 30 minutes allongés, les enfants ne s'étant pas endormis pourront se relever, et partir avec un animateur en activité. Au fur et à mesure des réveils, les animateurs accompagneront les enfants dans leurs salles, afin qu'ils ne restent pas allongés trop longtemps en attendant le réveil des autres enfants.

Les rituels du soir et temps de discussion : Sur le même principe que le rituel du matin, les animateurs mettront en place un rituel du soir. Une façon de se dire au revoir. Ce rituel comprendra un temps de discussion avec les enfants (soit un bilan de la journée, une projection sur la semaine prochaine, une discussion autre ...)

La journée type périscolaire :

7h30 – 8h15	Accueil échelonné des enfants, proposition de coins jeux
8h15 – 8h30	Rangement avec les enfants, passage aux toilettes et accompagnement des enfants dans leurs salles de classe
11h30 – 11h50	Les encadrants vont chercher les enfants dans les classes, passage aux toilettes et début du premier service.

11h40 – 12h15	Proposition d'un temps de jeux ou d'un temps libre aux enfants du 2eme service
12h15 – 12h30	Rassemblement des enfants du 2eme service pour un temps commun (jeu clame, histoire ou chanson)
12h30 – 13h15	Temps libre du premier service, début du dortoir pour les petites sections et deuxième service.
13h15 – 13h30	Passage aux toilettes, et retour dans les classes
16h30 – 16h40	Les encadrants vont chercher les enfants dans les classes, passage aux toilettes et début du goûter
16h40 – 17h10	Temps de goûter
17h10 – 17h30	Rassemblement des enfants pour un temps commun (histoire, jeu, chanson ou temps libre) propositions d'activités par les encadrants
17h30 – 18h30	Temps d'activité

Pour assurer une transition correcte entre les différents de temps de la journée une bonne communication avec l'équipe enseignante est nécessaire. Afin de faciliter ces temps, un tableau de présence (avec photos individuelles) aux différents temps de la journée sera affiché. Ainsi, les enfants pourront visuellement se repérer. Une frise chronologique sera également affichée.

2.2 Les activités

Les activités sont proposées par les animateurs après avoir développé les objectifs pédagogiques. Elles sont donc en lien avec ces objectifs et correspondent au thème de l'accueil. Elles sont proposées par les animateurs, validées et inscrites dans le planning par la référente/directrice. Les activités sont donc adaptées aux enfants, le planning respecte leurs rythmes et besoins.

Une activité n'est pas obligatoire. Plusieurs activités sont proposées afin de satisfaire le plus d'enfants possible. Un enfant qui ne veut pas faire les activités proposées pourra évidemment faire autre chose (jeux en autonomie, activité dans un autre groupe si possible ...).

Pour le périscolaire :

L'équipe fonctionnera avec un planning à la semaine. Chaque encadrant proposera une activité de type différent afin de laisser un choix aux enfants, et de leur laisser la possibilité de faire les différentes activités sur la semaine.

Les types d'activité :

- Activité de création collective (décoration, jeu de société, ... qui restera sur l'accueil)
- Activité de création individuelle (avec laquelle les enfants repartent le soir ou en fin de semaine)
- Activité jeu ou expression (pour décompresser, dehors, en salle de motricité)

- Activité construction/manipulation (pâte à modeler, perles, jeu de construction...)

Pour le mercredi :

Les animateurs proposeront des activités variées, afin que les enfants puissent choisir en fonction de ce qu'ils veulent faire. On trouvera dans le planning des activités communes à plusieurs groupes ou en groupe entier (grands jeux, contes, etc...), mais également des activités en petit groupe, permettant des interactions plus individualisées avec les enfants. Les activités proposées seront différentes chaque semaine.

En plus des activités proposées, les animateurs proposeront des projets sur l'année. Ces projets permettront aux enfants de découvrir des nouveautés, de participer à une production de groupe ou de construire quelque chose de plus abouti qu'une activité classique. Trois matinées projets seront proposées chaque période.

2.3 La restauration (prestataire API)

Dispositions particulières relatives au service de restauration :

La préparation des repas est réalisée selon les normes diététiques et sanitaires en vigueur.

Composition des menus : La ville de La Madeleine demande au prestataire retenu pour la cantine d'appliquer les recommandations nutritionnelles du groupe d'étude des marchés de restauration collective et nutrition (GEM-RCN) mis en place par le Ministère de l'économie et des finances.

Les menus sont élaborés par période scolaire sous la responsabilité et le contrôle d'une diététicienne.

La composition des menus est portée à la connaissance des familles par voie d'affichage dans les écoles, en mairie, sur le site internet (www.ville-lamadeleine.fr) et l'application smartphone de la ville. Les menus affichés peuvent néanmoins, de manière ponctuelle, subir des modifications liées aux contraintes d'approvisionnement du prestataire.

Confection des repas :

La confection des repas est confiée à un prestataire retenu sur la base d'un cahier des charges strict élaboré par la Ville.

Les repas sont préparés en cuisine centrale au restaurant Kléber et acheminés en liaison chaude vers les réfectoires des écoles.

La confection et le service des repas sont soumis aux normes d'hygiène et de sécurité en vigueur (norme « HACCP » : analyse des risques et points critiques pour leur maîtrise). Le suivi de l'hygiène et le contrôle de qualités ont assurés par des analyses bactériologiques régulières, confiées à un laboratoire extérieur agréé et le personnel municipal informé et formé sur ces questions.

Consommation des repas :

Parallèlement à sa politique nutritionnelle, la Ville de La Madeleine poursuit une politique d'éducation au goût. Dans cette optique, les enfants se voient proposer chacun des aliments composant le repas.

Le service de restauration est un service collectif ; chaque enfant consomme par conséquent le même repas.

2.4 . Règles de vie

Les règles pour les enfants

Les sanctions discriminantes, humiliantes et les sanctions collectives sont interdites. En cas de faute de l'enfant, le dialogue, la réparation des dommages matériels, les excuses et la punition constructive seront mis en avant. L'animateur pourra alors se référer à la charte de vie en donnant des explications compréhensibles par l'enfant.

Les règles concernant les adultes :

Ce que dit la loi Française :

La consommation de tabac est interdite dans les Accueils Collectifs pour Mineurs, en présence ou non des enfants. La consommation d'alcool et de toutes drogues est également interdite. Le bizutage est un délit et donc est interdit.

Le négociable et le non négociable :

Chaque animateur a le droit à une pause (20mn) par jour qu'il prendra quand les enfants seront à la sieste. Les pauses se prennent de manière échelonnée afin d'assurer le bon fonctionnement de l'accueil. Les pauses ont lieu dans la structure ou à proximité de celle-ci. Les animateurs resteront joignables et prêts à intervenir en cas de besoin. L'animateur veillera à ne pas mettre le reste de l'équipe en difficulté lorsqu'il prend sa pause.

Les fumeurs sortiront de l'enceinte de l'établissement, seront discrets vis-à-vis des familles et enfants ; ils feront en sorte de ne pas sentir la cigarette lors de leur retour auprès des enfants (lavage de mains...).

Le temps de pause est aussi un temps de préparation d'activités, d'installation d'activités spécifiques.

Les téléphones portables doivent être utilisés à des fins professionnelles. L'animateur se doit d'être joignable afin de pouvoir gérer les urgences ou les imprévus rapidement. L'utilisation du téléphone à des fins personnelles pourra être possible de façon brève et occasionnelle, avec l'autorisation de la directrice.

Rappel : il est interdit de diffuser des images de la vie de l'ACM sur les réseaux sociaux (comme Facebook ou Snapchat,...). Les animateurs ne sont autorisés à prendre en photo ou à filmer les enfants que pour le bon déroulement des activités (cadres photos, photo pour les porte-manteaux,...), avec l'accord des parents.

Les retards (abusifs) et les absences non justifiées ne sont pas autorisés. L'animateur devra fournir un justificatif de retard ou d'absence. Il lui est demandé de contacter le plus rapidement sa hiérarchie (directeur ACM et Mairie).

Pendant les temps de repas, il est possible de ne pas tout aimer mais l'équipe pédagogique se doit de goûter à tout devant les enfants, car les adultes restent des référents et modèles qui se doivent d'avoir un discours en cohérence avec leurs actions.

2.5 Sécurité : procédures de la Ville

Différentes procédures ont été mises en place par la ville afin de faciliter le fonctionnement des accueils et garantir la sécurité des enfants. Parmi elles on trouve les procédures : PPMS, incendie, accident ville, absence référent, ...

Pour exemple, la procédure absence permet en cas d'absence du référent, d'avoir une action identique et connue de toute autorité afin de mettre ou de garder en sécurité les enfants accueillis.

Les numéros utiles :

La liste des numéros utiles sera visible dans toutes les salles d'accueil et mise à disposition des parents. Chaque animateur disposera d'un récapitulatif des numéros les plus importants dans sa trousse de secours, indispensable lors des déplacements.

2.6 La communication

La communication entre tous les acteurs est très importante pour le bon déroulement des accueils. Des affichages à l'entrée de l'accueil informeront les parents, les plannings seront visibles et des papillons seront distribués pour toutes les activités dites exceptionnelles avec des précisions sur leur organisation (horaires, tenue de sport, ...).

Les informations sont communiquées également sur le site internet de la Ville et des articles peuvent paraître dans le MAGDELEINE (publié tous les mois).

III) SPÉCIFICITÉS DE L'ACCUEIL

3.1 Le contexte réglementaire (DDCS/Lois/Ville)

PERISCOLAIRE	MERCREDI
<p>Les taux d'encadrement sont d'un encadrant pour 10 enfants en accueil périscolaire et d'un encadrant pour 20 enfants en cantine.</p>	<p>Le taux d'encadrement défini par la DDCS est d'un animateur pour 8 enfants et d'un animateur pour 5 enfants en piscine, en maternelle.</p> <p>L'équipe doit être composée d'au moins 50% d'animateurs diplômés BAFA. Le nombre d'animateur non diplômés ne peut dépasser 20 % et le nombre d'animateur stagiaire ne peut dépasser 50 %.</p> <p>L'ALSH est soumis à une déclaration DDCS. Sans cette déclaration, l'accueil ne peut ouvrir.</p>

Les accueils répondent à des instructions départementales, et sont dans l'obligation de répondre aux arrêtés préfectoraux en vigueur.

Un règlement de fonctionnement de la ville est appliqué dans toutes les structures d'accueils collectifs de mineur. Ce règlement est mis à disposition dans la structure.

3.2 Besoins et rythmes des enfants âgés de 2 ans ½ à 6 ans ou de 6 à 11 ans

	Tout petits/petits	Moyens/grands
Besoins	<ul style="list-style-type: none"> - Sécurité affective, morale et physique - un temps de repos/calme important - Stimulation sur le plan moteur - Laisser exprimer sa créativité - Favoriser des temps de jeux libres - Besoin de manipulation, de découvrir. 	<ul style="list-style-type: none"> - Sécurité affective, morale et physique - un temps calme en début d'après midi - Stimulation sur le plan moteur - Laisser exprimer sa créativité - Besoin de se sentir écouté, compris, ... - Expérimenter, découvrir. - Besoin de se sentir appartenir au groupe
Social	<ul style="list-style-type: none"> -2 ans : n'a pas le sens du partage, possessif -3 ans : peut attendre que ses besoins soient satisfaits 	<ul style="list-style-type: none"> - Commence à jouer avec des autres enfants - Moins centré sur lui même -Sait donner, partager, recevoir - Se montre préoccupé lorsqu'un autre enfant est contrarié
Affectif/émotions	<ul style="list-style-type: none"> -Veut l'approbation des adultes - Peut avoir des craintes et angoisses imaginaires 	<ul style="list-style-type: none"> -Exprime ses besoins par des mots « je suis fatigué » - Commence à exprimer sa colère par des mots plutôt que par ses gestes.

		-Bonne estime de soi et fier de ses réussites -Maîtrise mieux les expériences qui le frustrent et l'effraient
--	--	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

C'est sur ces besoins que vont se baser l'organisation de l'accueil. Le travail de l'équipe encadrante sera de répondre le plus possible à ces besoins en prenant en compte le développement social et émotionnel des enfants.

Concernant les capacités des enfants (motrices, langage, jeux ...) une documentation sera proposée à l'équipe sur l'accueil.

Temps calme et sieste :

De 2 à 4 ans, le besoin de sieste est indéniable. Les animateurs encadrent également ce temps, favorisant l'endormissement des enfants.

Au dessus de 4 ans, certains enfants peuvent encore avoir besoin de ce temps de sieste, d'autres n'ont plus besoin ni envie. Il est important de toujours proposer un temps de repos, de veiller à l'état de fatigue de l'enfant.

Pour les enfants ne faisant plus la sieste, les animateurs proposent alors un temps calme. Ce temps calme est préparé et encadré, il ne consiste pas simplement à un temps allongé, statique et silencieux. Histoires, jeux calmes, activités simples encadrées, relaxation ... toutes ces choses peuvent être proposées, le but étant toujours de proposer un temps plus calme sollicitant le moins possible les enfants, leur permettant de souffler après le repas.

3.3 La bienveillance et la bientraitance dans l'accueil

La bienveillance est la capacité à se montrer indulgent, gentil et attentionné envers autrui d'une manière désintéressée et compréhensive. La bientraitance renvoie à une attitude du personnel encadrant, cherchant à garantir la sécurité, rester respectueux de l'enfant, le valoriser .

Ces termes peuvent renvoyer aux « douces violences », qui sont des moments où l'encadrant, sans en avoir conscience (de façon involontaire et non préméditée) va à l'encontre de ses missions garantissant la sécurité affective de l'enfant. Ces douces violences sont peu connues, mais ce terme se répand dans le champs de l'éducation. Les encadrants de l'ALSH ne sont pas forcément familiarisés avec ce terme, mais cependant, ils doivent être sensibilisés et avoir un regard critique sur leurs pratiques afin de préserver les enfants de ces violences.

Certaines attitudes doivent être adoptées afin d'entrer dans le cadre de la bienveillance :

- faire preuve d'empathie
- une communication verbale et non verbale positive
- Savoir écouter
- Être patient
- Travailler en équipe, échanger, communiquer
- Être plus dans le conseil, l'explication, la compréhension que dans la réprimande ou la critique négative.

Ces attitudes valent pour le bien-être des enfants mais également pour celui des encadrants.

3.4 Accueil d'un enfant porteur de handicap

Selon le règlement : *La Ville s'engage à favoriser l'accueil des enfants en situation particulière et notamment les enfants en situation de handicap. Cet accès est toutefois conditionné à une prise de contact préalable des responsables légaux permettant une étude au cas par cas et une analyse des moyens spécifiques qu'il est nécessaire de déployer pour garantir l'accueil de l'enfant dans de bonnes conditions.*

3.5 Accueil d'un enfant avec troubles de la santé évoluant sur une longue période (P.A.I)

Selon le règlement de fonctionnement de la Ville :

« En application de la circulaire du 8 Septembre 2003, relative à l'accueil en collectivité des enfants et adolescents atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période, l'établissement d'un P.A.I a pour objet de permettre une meilleure identification des situations de ces enfants, une meilleure information de l'ensemble des personnels scolaires et périscolaires et donc un encadrement adapté. Ce protocole définit les adaptations apportées à la vie de l'enfant durant l'ensemble de son temps de présence. Il indique notamment les régimes alimentaires, les aménagements d'horaires et les éventuels traitements à administrer, notamment en cas de déclenchement de l'allergie.

En vue du temps de restauration scolaire, l'enfant présentant un trouble de la santé évoluant sur une longue période qui nécessite la consommation d'un panier repas, devra l'apporter et le consommer selon les règles définies ci-après.

L'établissement d'un P.A.I constituera la structure d'encadrement de la procédure de panier repas.

– Conditions d'accès à la prestation

Toute demande concernant l'apport d'un panier repas devra être accompagnée d'un certificat médical d'un médecin spécialiste attestant l'état de santé de l'enfant et justifiant la dérogation au service normal de restauration. L'accueil de l'enfant présentant un trouble de la santé évoluant sur une longue période en restauration scolaire est soumis à l'établissement préalable d'un P.A.I

- Responsabilités

Il est établi que la préparation et l'identification du panier repas (contenants et contenus) sont indispensables et relèvent de la seule responsabilité des parents.

L'enfant sera placé pendant le temps de restauration sous la surveillance du personnel d'encadrement.

Le constat de la non-application, en tout ou partie du présent règlement, pourra remettre en cause l'accueil en cantine de l'enfant concerné ».

3.6. Outils spécifiques à l'accueil des maternelles

La ville a mis en place plusieurs outils pour l'ALSH, communs à tous les accueils :

- Une fleur chronologique. Celle-ci indique les temps forts de la journée (accueil, activité, repas, temps calme ...). Les enfants ont ainsi plus de facilité à se repérer dans le temps.
- Un tableau des humeurs. Celui-ci est personnalisable par les animateurs et les enfants. Les enfants ont la possibilité d'exprimer leurs émotions au cours de la journée. Ce tableau peut s'utiliser sur plusieurs temps définis dans la journée, ou de façon autonome tout au long de la journée.
- Une charte de vie également personnalisable. Elle est définie et mise en place dès le premier jour de l'accueil, avec les enfants. Ainsi les animateurs et les enfants construisent ensemble les règles de leur groupe.
- Des affiches d'identification des locaux. Ces affiches sont mises à hauteur des enfants dans toutes les écoles, leur permettant d'avoir des repères visuels, connus, des différents lieux qu'ils fréquentent.

IV) LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Le projet pédagogique s'appuie sur un projet éducatif porté par la Ville de La Madeleine dont les principes fondamentaux sont :

- Favoriser la *construction de la personnalité des enfants et des jeunes.*

Il s'agit d'accompagner les enfants et les jeunes à l'autonomie, de les responsabiliser dans leurs pratiques, de leur donner l'opportunité de développer des capacités intellectuelles et physiques, de faire l'expérience du choix et de se construire comme sujet autonome capable d'esprit critique.

- Développer la notion de *respect de soi et des autres.*

Il convient de permettre à chacun d'être reconnu et respecté ; de respecter l'autre dans l'acceptation des différences et des convictions de chacun.

L'apprentissage de la vie en collectivité doit permettre d'amener l'enfant et le jeune au respect des règles de vie, de développer la solidarité, de favoriser les échanges et le partage.

- Développer la notion de *respect de son environnement.*

Par le développement pour les enfants et les jeunes, et avec eux, d'une démarche participative liée aux enjeux que représentent la protection de la planète et la transition écologique.

Par l'encouragement, l'accompagnement, le suivi, la formation des équipes encadrantes pour la mise en place d'outils, d'actions, d'animations autour de la découverte de la nature, de la compréhension des enjeux écologiques (gaspillage alimentaire en restauration, l'apiculture et ses bienfaits comme plus généralement la faune et la flore, sensibilisation énergétique, recyclage...), afin de considérer l'importance de notre planète pour le bien de tous.

- Consolider la socialisation de l'enfant ou du jeune en développant des valeurs de *solidarité, d'esprit d'équipe et de citoyenneté.*

Cela renvoie à l'apprentissage de la conscience de leurs droits et devoirs, du savoir vivre ensemble et de la communication. C'est aussi favoriser entre les groupes d'âge en accueils et les différentes populations du territoire (enfants de 0 à 3 ans, personnes âgées..) les rencontres, les liens.

- **Favoriser la mixité sociale**

Permettre que l'enfant ou le jeune ait une ouverture sur le monde, au-delà de son environnement proche, de son quartier.

Il s'agit d'adapter les actions et moyens aux situations des publics et de garantir une égalité d'accès, notamment par une politique tarifaire adaptée.

- **Favoriser la découverte d'environnements nouveaux et l'apprentissage de la vie collective.**

Il s'agit d'apporter la possibilité à chacun de partir à la découverte de milieux et d'environnements inconnus, de favoriser la prise d'initiative et d'autonomie tout en garantissant un cadre sécurisant et respectueux des rythmes et capacités de chacun. Des séjours courts, dans le cadre des accueils de loisirs et des séjours de vacances, permettent de répondre à ces objectifs.

Chaque temps de vie lors d'un séjour - préparation, activités individuelles et collectives, temps calmes, repas, veillées, découvertes - devra répondre à des besoins particuliers, nécessaires au bon déroulement du séjour.

La présence d'adultes, référents sur des temps de vie quotidienne, jouera un rôle primordial dans la façon dont sera vécu l'éloignement de la cellule familiale et l'appropriation de modes de communication et d'organisation différents.

Pour atteindre ces objectifs, une attention particulière devra être portée en fonction de l'âge des participants :

- *Petite enfance :*

La Ville accorde une place importante à l'accompagnement du tout-petit en amont de son entrée à l'école (0-3 ans). Le sentiment d'estime de soi et de sécurité affective du jeune enfant lui sera essentiel pour son devenir. La notion de plaisir partagé sera développée à travers les actions mises en place (ateliers enfants parents dans le cadre des Réseaux d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents utilisant des supports tels que la musique, la danse, la motricité libre, la lecture, les conférences, les groupes de parole, le Lieu d'Accueil Enfants Parents).

En continuité, dans les Accueils Collectifs de Mineurs, la volonté de la Ville est de mettre en place des animations éducatives et d'éveil se situant dans le prolongement de ce que l'enfant apprend tant à la maison qu'à l'école : autonomie, socialisation, découverte de l'environnement proche, recherche de repères affectifs... au travers d'animations répondant aux besoins physiologiques du petit enfant (rythme quotidien, hygiène...)

4.1 Favoriser le bien être physique, moral et social

En s'adaptant le plus possible aux besoins individuels	En développant un esprit de groupe	En favorisant le choix
<ul style="list-style-type: none">• Communiquer/discuter avec l'enfant• Etablir les règles• Diversifier les goûts• Appuyer les efforts et réussites• Adapter le temps de repos	<ul style="list-style-type: none">• Mettre en place des temps de discussion en groupe• Jeux collectifs, en veillant à intégrer tous les enfants• Rituels du matin et du soir	<ul style="list-style-type: none">• Proposer plusieurs activités• Laisser le choix de faire ou ne pas faire l'activité• Proposer des activités variées et originales (sport etc)• Inscription aux projets

	• Débriefing de la journée	
--	----------------------------	--

4.2 Impliquer les enfants dans la découverte et la créativité

En favorisant la découverte sur des thèmes définis et à venir	En laissant s'exprimer leur créativité	Par l'expression et l'utilisation des sens
<ul style="list-style-type: none"> • Activités et discussions sur les pays/cultures ... • Proposer des activités en rapport avec le thème • Dernière période qui répond aux questions des enfants • Projets des animateurs • Contes animés 	<ul style="list-style-type: none"> • Choix des couleurs, des matières etc • Peintures avec divers objets détournés • La demi-journée sans planning • Activités nouvelles, originales • Activités autonomes encadrées 	<ul style="list-style-type: none"> • Peintures avec les pieds/les mains • Jeux de manipulation • Théâtre/mini sketches/improvisation • Tableau tactile avec différentes matières • Tableau des humeurs

4.3. Développer un esprit citoyen, en les sensibilisant à leur environnement

En orientant les activités vers une démarche écologique et ludique	En organisant l'accueil de façon à répondre à ces attentes
<ul style="list-style-type: none"> • Sortie clean and play (nettoyage et jeu) • Réaliser des activités avec du matériel de récupération • Jardinage et sensibilisation • Découverte de thème/activité particulière par des jeux/activités ou sorties, avec un suivi, une évolution, pour se familiariser et sensibiliser • Création d'outils, matériaux pour limiter les achats • Pièce de théâtre avec prise de position 	<ul style="list-style-type: none"> • Bacs de matériel recyclable en libre accès • Poubelles de tri dans chaque salle • Découvrir différentes façon d'agir • Eteindre les lumières en sortant des salles, vérifier les robinets • Ramasser les déchets dans la cour • Utilisation d'ardoise pour limiter les feuilles/feuilles de brouillon pour les dessins • Vote d'activité, participation à l'organisation • Temps de parole dans un groupe

V) LE PROJET D'ACTIVITÉS

5.1 Le thème GLOBAL

Le thème de cette année, en périscolaire, comme les mercredis, est inspiré du livre “*Nous sommes là*” d'Oliver Jeffers. Ce livre s'adresse aux enfants, leur présentant ce qu'est la planète, cet endroit fragile qu'il faut protéger, sur lequel ils vont vivre.

Les enfants vont pouvoir découvrir ce livre au travers de “*SAM*”, qui se pose beaucoup de questions sur la planète et tout ce qui la compose.

5.2 Description du thème, ses déclinaisons

Ce livre permet d'aborder pendant l'année, plusieurs thèmes accés sur nos objectifs pédagogiques : l'écologie, le vivre ensemble, les différences, la vie en collectivité etc...

L'équipe a suivi le fil du livre pour diviser l'année en plusieurs sous thèmes :

Périodes	Sous thèmes	Description
1	L'espace et ses secrets	Nous sommes là, avec Sam, sur la planète Terre ... on est vraiment petits, perdus au milieu du système solaire. L'espace est immense, commençons par faire un petit tour.
2	Les richesses de l'environnement	Parlons de la Terre, c'est là que nous vivons, nous la connaissons bien ! Nous allons voyager avec SAM à travers les forêts, la mer, les montagnes, la jungle ...
3	Tous les mêmes et tous différents	Les gens sont de toutes formes, tailles, couleurs. Ils vivent de façon différente, ne s'habillent pas pareil et ne se comportent pas tous de la même manière ... Mais nous sommes tous des gens ! Sam et les enfants vont pouvoir se rendre compte que leurs copains se ressemblent parfois beaucoup, tout en étant très différents.
4	Les animaux du monde	Les animaux ne parlent pas, pourtant, il y a tellement à savoir sur eux... Sam et les enfants vont apprendre à les connaître, mais également à les protéger et les respecter.
5	Le jour et la nuit	Le jour, en général on est réveillé, on fait des trucs. Puis la nuit, on dort... mais est ce que tout le monde dort ? Est ce que tout s'arrête ? Et pourquoi le jour c'est pas pour tout le monde en même temps ?

6	Et toutes nos questions ?	Durant les différentes périodes, les enfants et Sam ont fait beaucoup de chemin ... mais ils ont certainement encore des questions. On peut toujours demander à quelqu'un d'autre, car on n'est jamais seul sur Terre.
----------	---------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le but de ce thème, est d'abord que les enfants découvrent leur planète, leur environnement mais également qu'ils prennent conscience de la fragilité de la Terre. Les notions d'écologie, de tri, de gestes simples pour aider, de zéro déchets ... seront abordés et mises en place tout au long de l'année.

5.3 Les projets d'activités et leur adaptation à la tranche d'âge

Les mercredis :

Les activités proposées seront en rapport avec le thème et répondront aux objectifs pédagogiques définis avec l'équipe. Les sous thèmes étant définis, les animateurs mettront en place des activités tentant de répondre aux questions de SAM. Ces activités seront variées, originales et adaptées à la tranche d'âge.

Un conte animé pour présenter la période sera proposé chaque premier mercredi. Il y aura également par période : une activité exceptionnelle, une prestation ou sortie en rapport avec le thème et/ou les objectifs pédagogiques, et 3 matinées de projet (décrits ci-dessus).

Le périscolaire :

L'équipe proposera 2 activités, par soir, en rapport avec le thème et les objectifs pédagogiques. En début de semaine, les animateurs expliqueront à quelle question ils tentent de répondre par telle ou telle activité, sous la forme de leur choix (jeu, histoire, théâtre etc ...). L'équipe veillera également à ce que les activités proposées soient toujours adaptées à la tranche d'âge ainsi qu'aux envies et besoins des enfants.

Un projet sur l'année sera à réfléchir avec les enfants : création d'un support de réponses aux questions abordées, carte, livre imagé ... etc.

Pour le mercredi comme pour le périscolaire, l'équipe veillera constamment à ne pas mettre les enfants en difficulté trop importante. Étant sensibilisés aux besoins et capacités des enfants en fonction de leur âge, les animateurs solliciteront des compétences déjà acquises chez l'enfant, en cours d'acquisition, ou les accompagneront correctement dans le développement de nouvelles capacités.

1. CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Sur les mercredis, comme en périscolaire, l'équipe travaillera autour d'objectifs larges, permettant d'aborder un maximum de thèmes, plaçant l'enfant au cœur de la découverte de son monde. Le bien-être individuel et collectif de chaque personne fréquentant l'accueil est pour nous une priorité. Le thème, nos valeurs et nos objectifs vont également dans le sens d'une sensibilisation et d'une implication de tous dans la protection de l'environnement. C'est pourquoi durant l'année, les enfants seront constamment sollicités et aiguillés afin d'acquérir des réflexes simples mais applicables quotidiennement.

L'équipe de l'accueil Courbet mettra tout en œuvre pour accueillir les enfants dans les meilleures conditions, afin qu'ils passent de bons moments, riches et amusants.

Afin de pouvoir vérifier si nous atteignons nos objectifs, des procédures d'évaluation ponctuelles et générales sont mises en place. Les retours des enfants et des parents permettent un regard sur l'organisation et un réajustement si nécessaire. Des grilles d'évaluation ont également été créées afin de vérifier, rappeler et réajuster les actions mises en place. Enfin, des bilans de fin de période permettent un retour sur les éventuels dysfonctionnements